

# Un Autre Regard sur notre commune

N° 2 - Septembre 2007



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont encouragés après la première parution. Nous avons tenu compte des remarques que vous avez formulées.

Suite à l'une de ces remarques, nous vous rappelons que les textes que nous publions n'engagent pas l'ensemble du Conseil communal et que, par conséquent, cette publication n'est pas financée par notre commune.

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

## **Conseil communal du 27 juin 2007**

En début de conseil, nous avons demandé la rectification du compte-rendu de la réunion précédente. Il y avait trop d'erreurs ou d'omissions pour pouvoir accepter tel quel le document.

Voici une liste non exhaustive de nos observations...

- Il n'a pas été tenu compte de notre remarque sur la composition erronée de la CLDR. Preuve que nous avons vu juste : il faudra recommencer la désignation en conseil.
- Les devis forestiers repris dans le procès-verbal ne sont pas toujours ceux présentés au conseil. Et même si certains montants ont également disparu, le coût total augmente de plus de 18.000 euros !
- Tous les habitants du village de Daverdisse ont été supprimés de la liste des affouagers actée dans le procès-verbal. C'est peut-être une erreur de rédaction, mais sans notre vigilance, cela aurait pu être problématique car le procès-verbal a primauté sur ce qui est décidé en séance. Et comment peut-on ne pas se rendre compte de la disparition de 60 affouagers ?
- Le résultat des votes du conseil n'est pas systématiquement acté. Il n'est pas possible de savoir qui a voté pour ou contre certains points.

D'autres interventions concernaient la nomination des membres du centre touristique, la cession d'emprise au MET, la mise à disposition d'un dépôt de livres à la bibliothèque ou encore des erreurs de reports de montants concernant les dépenses de fabriques d'églises dans le procès-verbal du conseil communal précédent.

Que ce compte-rendu ait été rédigé par une personne qui n'était pas présente au conseil est une chose... De là à ce qu'apparemment personne n'ait pris la peine de le relire, c'est affligeant.

On peut maintenant commencer l'ordre du jour de ce 27 juin.

En ouverture, le receveur présente le compte 2006 du CPAS. Nous avons peu de questions et le receveur nous répond avec précision. Le compte est approuvé à l'unanimité.

Arrive ensuite le gros morceau du conseil : le budget 2007. N'insistons pas sur le retard et concentrons-nous sur le contenu.

Nous avons analysé attentivement le document proposé et préparé une série de questions.

Comme d'habitude, nous ne retrouvons face à nous qu'un seul interlocuteur qui répond de manière plus ou moins satisfaisante suivant le point discuté. Peut-être aurait-il été sage d'inviter en conseil la personne qui a rédigé le budget ?

Nous n'allons pas commencer à vous citer toutes nos interventions, nous reprendrons juste notre commentaire général sur ce budget, que voici :

...Nous avons enfin pris connaissance de ce fameux budget 2007, maintes fois reporté. Nous sommes un peu déçus car après une si longue attente, nous espérions recevoir autre chose de votre part. Ce budget est prudent et frileux, vous le dites vous-même. Nous dirions plutôt « prudentissime » et fort simpliste... bref, cela manque d'ambition. Où sont vos grands projets ?

Pour exemple, votre projet d'aménagement de la maison communale, soi-disant prioritaire, n'est même pas budgétisé. Vous nous annoncez également des non-valeurs à admettre pour un montant de 300.000 euros dans les prochains mois, mais celles-ci n'apparaissent pas non plus dans votre budget !

Au niveau « outil de gestion », c'est-à-dire en tant qu'estimation des recettes et dépenses, principalement en ce qui concerne l'ordinaire, la plupart des remarques que nous vous faisons sont d'ordre technique. Nous trouvons que ce n'est pas toujours clair de premier abord, certains intitulés pouvant être plus précis, mais nous pensons cependant que le document est assez complet. C'est un minimum puisque la moitié de l'exercice budgétisé est déjà atteinte, en attendant encore un peu vous auriez presque pu établir votre compte en même temps que le budget !

D'un autre côté, un budget est l'expression d'une volonté politique, c'est-à-dire la traduction financière de la politique que vous comptez mener.

A ce niveau, nous ne pouvons que nous montrer sceptiques, principalement au niveau de l'extraordinaire. Même si votre résultat budgétisé est globalement positif, n'oubliez pas qu'après adaptation, votre exercice 2006 se terminait avec un mali supérieur à 2,5 millions d'euros (soit + de 100 millions de francs belges de déficit !). Ce trou, vous le rebouchez cette année en budgétisant plus de 3 millions d'euros de recette, principalement sous forme d'emprunts, se rapportant aux exercices antérieurs.

De plus, votre rapport sur le budget est comme l'on peut dire « vite fait – bien fait ». Vous faites beaucoup de « blabla », mais il y a peu d'informations concrètes. Vous nous livrez des chiffres hors contexte, donc peu compréhensibles et des ratios sans signification puisque le principe de continuité, qui est la base de toute comptabilité, n'est pas respecté.

A partir du moment où, suite à une circulaire budgétaire, les salaires des institutrices ne sont plus pris en compte dans le budget (on parle quand même de 300.000 euros) il devient difficile de comparer les exercices entre eux.

Vous nous dites que nos réserves accumulées au fil des ans représentent 67 % des dépenses de l'année. Ce n'est pas une raison pour refuser de voir la réalité en face. Cela fait plusieurs exercices de suite que nous avons un déficit à l'ordinaire. Vous devriez donc remplacer « réserves accumulées au fil des ans » par « réserves héritées d'une autre époque » dans votre rapport.

Pour comparer des pommes avec des pommes par rapport aux exercices antérieurs, en reprenant toutes les dépenses et en décomptant les non-valeurs que vous nous annoncez, votre 67 % devient un petit 50 %, soit des réserves pour couvrir à peine un demi exercice. De même, tous les autres ratios doivent être corrigés pour pouvoir être comparés aux exercices précédents de notre commune. Une fois de plus, car c'était déjà le cas lors de la présentation des comptes, nous préférons comparer Daverdisse à Daverdisse avant de la comparer aux autres communes. Ce n'est pas en regardant les mauvais élèves de sa classe qu'on s'améliore. Et s'il est vrai que d'autres communes peuvent nous envier, cela n'empêche pas que notre situation continue à se dégrader !

Finalement, le budget sera voté 5 pour, 4 contre.

Étaient également au programme de ce conseil des points concernant des cahiers des charges (plan triennal 2007-2009), les filets d'eau de la rue du parc à conteneurs, un projet de modification des statuts du « Bilboquet », approbation d'un cahier des charges pour les ventes de bois et ordres du jour des assemblées AIVE, Idelux et Idelux Finance.

Tout le conseil était sur la même longueur d'onde pour ces différents points.

Un autre point concernait le centre touristique et le syndicat d'initiative. Le bourgmestre a dû reconnaître qu'une fois de plus les documents qu'il nous avait transmis étaient incorrects. Ce n'était pas le bon document et, de plus, il manquait une colonne de chiffres dans le compte de résultat. Une fois de plus, personne ne l'avait remarqué ! Promesse était à nouveau donnée de nous le faire parvenir...

Le point suivant concerne les conditions de recrutement d'un secrétaire communal, dont l'avis a été publié dans la presse pendant les vacances scolaires.

On arrive ensuite au projet d'achat d'un véhicule de secours pour le Congo. La discussion fut plus compliquée que la décision, puisque l'urgence imposée par la disponibilité du véhicule d'occasion mettait l'ensemble du conseil devant le fait accompli ... ou presque. Chacun étant libre de son vote au sein de notre groupe, l'un d'entre nous a voté contre. Un autre s'est plaint de la méthode et a également signalé que l'on était beaucoup moins pressé lorsqu'il s'agit de nos propres services, toujours en attente d'un véhicule 4x4. Nous arrêterons ici notre compte-rendu concernant ce point car nous ne souhaitons pas revenir sur l'incident verbal qui a suivi ; cela n'a rien de constructif ou d'informatif.

Nous enchaînons avec les points supplémentaires demandés par notre groupe. Nous en profitons pour rappeler que nos interventions sont toujours envoyées par écrit, au moins cinq jours avant le conseil pour permettre un travail constructif.

Le premier point aborde l'enquête TEC, le manque de convivialité du questionnaire et le fait que l'introduction du courrier était particulièrement inadaptée aux habitants de Daverdisse. Le pourquoi et le comment de l'enquête nous furent expliqués par un membre du collège. Suite à cela, nous restons pessimistes quant à une possible amélioration.

Le second point concerne l'imbricatio de la nomination des représentants communaux au Syndicat d'initiative. Aucune solution ne pourra être dégagée au cours de ce conseil. De plus, nous sommes revenus sur la désignation des administrateurs communaux du Centre touristique dont nous avons été évincés par une méthode de vote peu démocratique. Puisque la majorité s'était arrangée pour nous exclure de celui-ci, nous avons demandé l'application du pacte culturel (loi de 1973) assurant une représentation de chaque tendance idéologique. La suite sera discutée au prochain conseil.

En troisième point, nous avons présenté une page de questions concernant les travaux des rues de Vonèche, de l'Eglise et du Cimetière à Haut-Fays. Le bourgmestre nous promet de débattre de ces questions à la prochaine réunion de chantier, début juillet.

Deux autres points seront ajoutés par le collège, l'urgence étant invoquée. L'un d'entre eux concernait l'achat d'un poste informatique supplémentaire, voté à l'unanimité. Il est temps, quatre semaines après l'arrivée de nouveaux membres, de se rendre compte qu'il manque un ordinateur !

La séance publique se terminera par la correction de la composition de la CLDR, suite à notre remarque du précédent conseil. Il aura fallu deux suspensions de séances et un passage au vote pour désigner les suppléants des représentants du conseil ! Il y aura deux suppléants de la majorité et un de notre groupe comme tout le monde pouvait s'y attendre, mais étonnamment c'est notre candidat qui a obtenu le plus de voix. Merci à ceux qui ont voté pour lui.

### **Conseil communal du 1<sup>er</sup> août 2007**

Ce conseil avait un parfum de vacances. L'ordre du jour était peu consistant.

Comme d'habitude, nous avons entamé la séance par l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion. Notre principale intervention se rapporte au point supplémentaire que nous avons fait ajouter à l'ordre du jour, à savoir les travaux des rues de Vonèche, de l'Eglise et du Cimetière. Pour votre information, voici nos questions :

.) Point H du cahier spécial des charges : dans l'offre de l'entreprise Roiseux, les renseignements relatifs à l'évacuation des déchets ne sont pas mentionnés. Qu'en est-il ? En parallèle à ce point, on peut regarder les postes 15, 46 et 47 du métré récapitulatif. Peut-on savoir où sont ces déchets ?

.) Point E.2.2 repris dans les généralités du cahier spécial des charges : - mise en dépôt des déblais au Quai Viard à Haut-Fays et sur un parking entre Porcheresse et Daverdisse (50% à chaque endroit). Ce point E.2.2 peut être regardé en parallèle avec les postes 3 et 14 du métré récapitulatif. Ces déblais sont de l'ordre de 2600 mètres cubes. Y sont-ils entreposés ?

.) Au poste 37, on parle d'avaloirs D400 prévus et ce sont des D250 qui sont placés. Je présume que vous étiez au courant de cette modification. Si oui, quand et comment l'avez-vous signalée ? Que vous a-t-on répondu ? Sachant que les avaloirs sont difficilement remplaçables à ce stade des travaux, avez-vous obtenu une compensation financière et surtout une garantie de longévité d'un matériel théoriquement moins solide ? »  
La période de congé ayant « bon dos », nous sommes toujours dans l'attente des réponses.

Voici maintenant l'ordre du jour du 1er août.  
Les deux premiers points n'ont pas posé de problèmes. Il s'agissait d'une modification budgétaire du CPAS et d'un transfert de points APE du CPAS à la commune. Tout le monde était d'accord.

En troisième lieu, vint l'enquête sur le TEC. Comme nous l'avions supposé, l'enquête, telle qu'elle était rédigée, ne pouvait amener aucune solution. Elle n'eut que peu de réponses et celles-ci étaient sensiblement divergentes.

Le quatrième point concernait les représentants communaux au Centre touristique et au Syndicat d'initiative. Comme nous l'avions fait remarquer au conseil précédent, il est obligatoire de respecter le pacte culturel. En clair, les dits représentants doivent refléter, de manière proportionnelle, les différentes tendances du Conseil communal.  
Pour le Centre touristique, le bourgmestre a donc dû revoir sa copie et reconnaître notre bon droit. Luc Daron officiera en tant qu'administrateur. Nous attendons toujours de savoir quel membre précédemment désigné par le collège sera remercié par le bourgmestre.

Pour ne pas devoir prendre la même décision au niveau du Syndicat d'initiative, le bourgmestre a proposé au Conseil communal de supprimer purement et simplement les représentants communaux. Nous avons marqué notre accord pour autant que, par la même occasion, l'échevin du tourisme ne soit plus statutairement administrateur.

Le cinquième point revenait sur la saga des comptes du Centre touristique : documents inexacts ou incomplets remis, promesses de les fournir à nouveau non tenues... Bref ! On nous a demandé de voter des subsides importants (12.500 €) au conseil du 21 mai pour cette ASBL sans nous donner les éléments qui pourraient les justifier.

Notre « question-conclusion » : le document demandé qui a permis au bourgmestre de nous présenter une demande de subsides exceptionnels à savoir les comptes de 2006 du Centre touristique est-il disponible ? A cette question, le bourgmestre reste sans voix ! Nous avons donc fait remarquer que nous n'accepterions plus de prendre des décisions sans fourniture de justificatifs.

Le sixième point fait suite à notre intervention lors de la séance du 27 juin. Le collège nous a enfin présenté les cahiers des charges concernant du matériel indispensable à nos propres services, à savoir deux véhicules : un « tout-terrain » pour le service forestier et un véhicule « tous usages » type « fourgon » pour remplacer l'actuel usagé.

Le point sept concerne la présentation du cahier des charges pour les emprunts communaux ; ceux-ci se rapportent aussi bien à des travaux et fournitures budgétisés qu'à d'autres déjà réalisés et même parfois payés.

On nous a ensuite fait à nouveau avaliser une décision prise dans l'urgence en collège (urgence motivée par la reprise du championnat de football). Nous regrettons de ne pouvoir en débattre au conseil vu que tout est déjà décidé et cela pour un achat de tondeuse d'un montant de +/- 3.500 euros. A l'unanimité, il est décidé de rédiger une motion s'inquiétant de l'augmentation des cotisations à l'Union belge de football. Il est toutefois un peu cavalier de publier cette motion alors que le texte proprement dit ne nous a pas été soumis pour approbation.

Pour terminer, les PICVerts (plans itinérants communaux verts) : la commune se porte candidate pour recevoir des subsides pour l'aménagement de voies lentes. Le bourgmestre nous présente le dossier qui a été complété par l'administration.

Finalement et quoi qu'en dise une partie de la presse, on peut affirmer que l'ambiance était plaisante, et, en fin de séance, un membre du Conseil a payé un verre pour son anniversaire.